

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**



**LES ENJEUX LIÉS AUX LEVÉS  
SISMIQUES DANS L'ESTUAIRE ET  
LE GOLFE DU ST-LAURENT**

**L'exploration pétrolière et gazière  
Aspect légal et réglementaire**

Avril 2004

Québec 

# L'EXPLORATION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

## ASPECT LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

# ASPECT LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

## PLAN DE PRÉSENTATION

- ✓ INTRODUCTION
- ✓ LES RÈGLES AU QUÉBEC
- ✓ LES RÈGLES SUR LES TERRES DU CANADA
- ✓ LES RÈGLES DU CNOBP
- ✓ LES RÈGLES DU CNSOPB

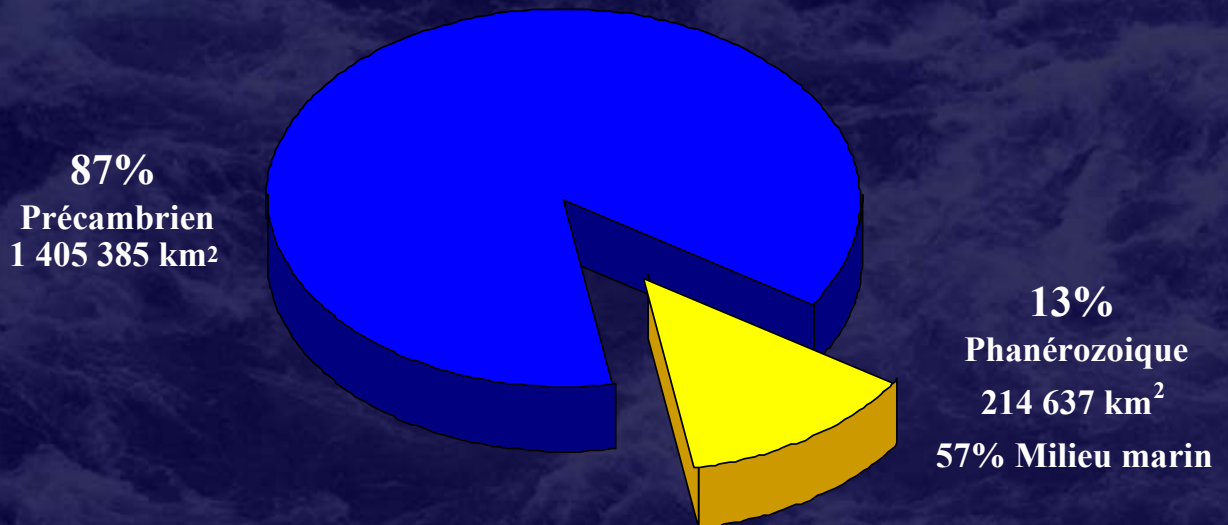
# ASPECT LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

## INTRODUCTION

- ✓ Territoire propice à la recherche
- ✓ Répartition des bassins sédimentaires
- ✓ Localisation des bassins sédimentaires
- ✓ Territoire sous permis

# ASPECT LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

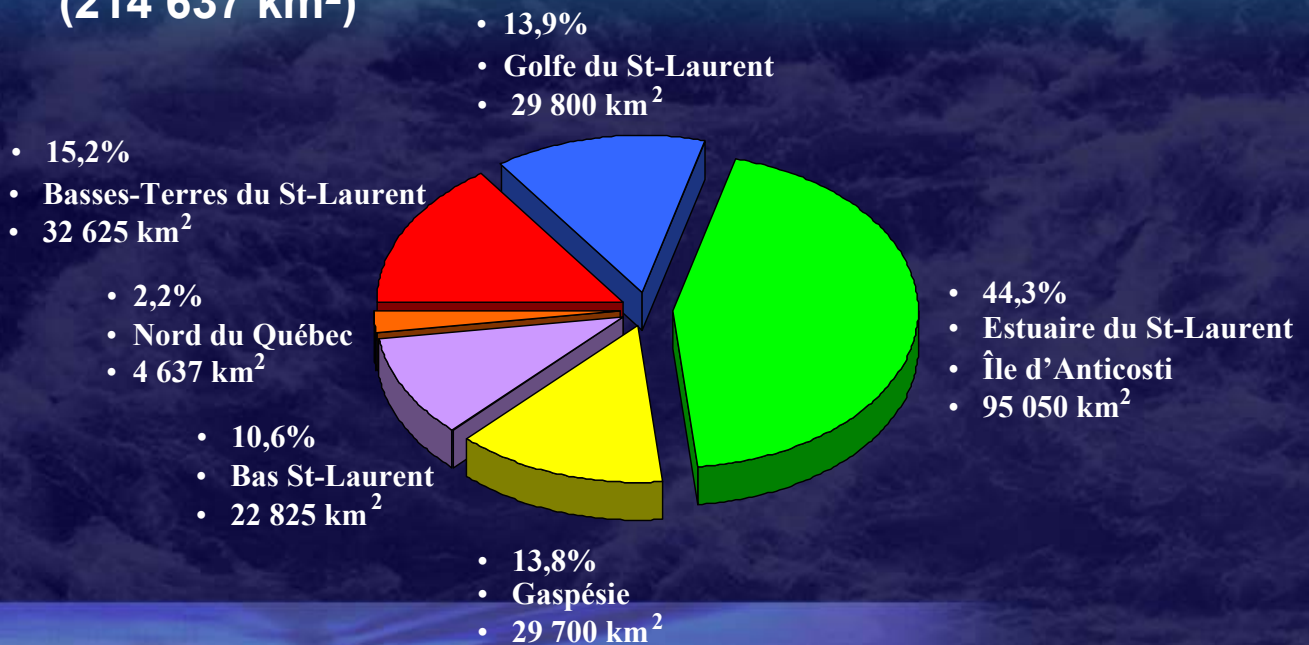
## TERRITOIRE PROPICE À LA RECHERCHE





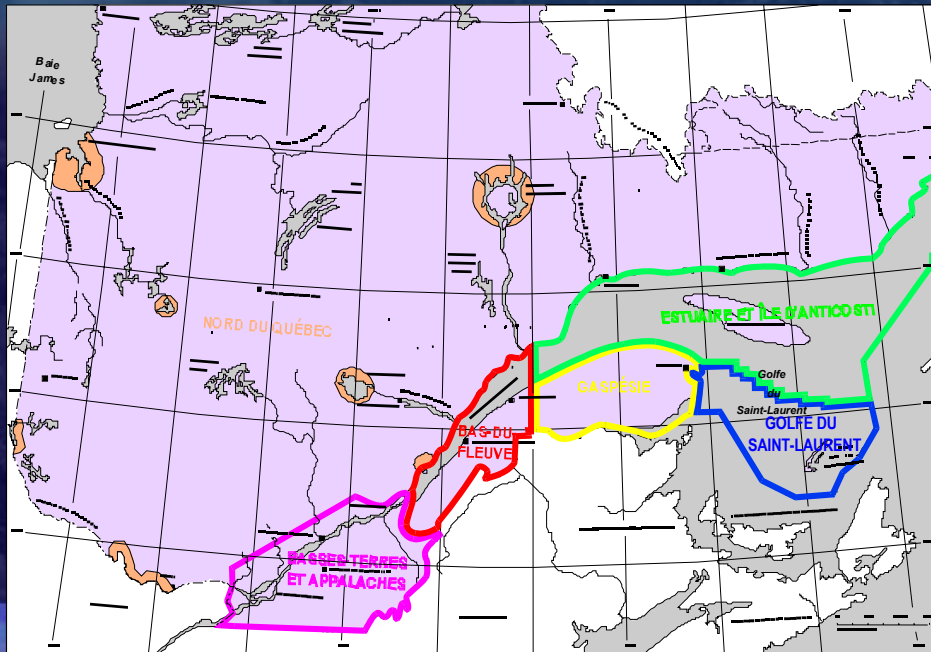
# ASPECT LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

## RÉPARTITION DES BASSINS SÉDIMENTAIRES (214 637 km<sup>2</sup>)



# ASPECT LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

## LOCALISATION DES BASSINS SÉDIMENTAIRES







# L'EXPLORATION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

## LES RÈGLES AU QUÉBEC

### LA LOI SUR LES MINES LE RÈGLEMENT D'APPLICATION

# LES RÈGLES AU QUÉBEC

## LA LOI SUR LES MINES

- ✓ LE PRINCIPE DU "FREE MINING"
- ✓ LE PERMIS DE RECHERCHE
- ✓ LES OBLIGATIONS DU DÉTENTEUR

# LES RÈGLES AU QUÉBEC

## LA LOI SUR LES MINES

### Le principe du "Free mining": des règles claires pour tous

- ✓ Le gaz et le pétrole appartiennent à la Province
- ✓ La ressource est accessible à tous
- ✓ Premier demandeur ... premier servi
- ✓ Le détenteur a les droits exclusifs à l'exploration

# LES RÈGLES AU QUÉBEC

## LA LOI SUR LES MINES

### Le permis de recherche

- ✓ Valide pour une durée de cinq ans
- ✓ Peut être renouvelé annuellement 5 fois
- ✓ Une superficie maximale de 25 000 hectares
- ✓ Sa superficie peut être réduite, si nécessaire
- ✓ Peut être groupé avec d'autres permis pour l'application des dépenses statutaires

# LES RÈGLES AU QUÉBEC

## LA LOI SUR LES MINES

### Les obligations du détenteur

- ✓ Payer une rente annuelle
- ✓ Réaliser des travaux obligatoires
- ✓ Soumettre un rapport technique et financier à la fin de chaque année



# LES RÈGLES AU QUÉBEC

## LA LOI SUR LES MINES

### Le permis de recherche:

#### La rente annuelle

- 🗄 Rente annuelle de 0,10\$ par ha (terrestre)
- 🗄 Rente annuelle de 0,05\$ par ha (marin \*)
  - \* Si plus de 100 000 ha
- 🗄 Rente annuelle de 0,50\$ par ha pour chaque renouvellement (années 6 à 10)

# LES RÈGLES AU QUÉBEC

## LA LOI SUR LES MINES

### Le permis de recherche:

#### Type de travaux requis







<b>Géologiques:</b>	-Aucune autorisation requise
<b>Géophysiques:</b>	-Permis de levé géophysique
<b>Puits:</b>	-Permis de forage ou réentrée -Permis de complétion -Permis de modification -Autorisation de fermeture

# LES RÈGLES AU QUÉBEC

## LA LOI SUR LES MINES

### Le permis de recherche:

#### Le montant minimum de travaux requis

 Année 1:	0,50\$/ha
 Année 2:	1,00\$/ha
 Année 3:	1,50\$/ha
 Année 4:	2,00\$/ha
 Année 5:	2,50\$/ha
 Années 6 à 10:	2,50\$/ha

# LES RÈGLES AU QUÉBEC

## LA LOI SUR LES MINES

### Le bail d'exploitation (pétrole et gaz)

#### Le loyer et les redevances

- 🗄 Période de validité de 20 ans, renouvelable
- 🗄 Loyer annuel de 2,50\$/ha
- 🗄 Redevance pour le pétrole varie de 5 à 12,5%
- 🗄 Redevance pour le gaz varie de 10 à 12,5%

# LES RÈGLES AU QUÉBEC

## LA LOI SUR LES MINES

### Le bail d'exploitation (réservoir souterrain)

#### Le loyer

- Période de validité de 20 ans
- Loyer basé sur la quantité de gaz soutiré
  - <50 M mètres cubes: 250\$ / Mmc
  - >50 <100 M mètres cubes: 500\$ / Mmc
  - >100 <250 M mètres cubes: 750\$ / Mmc
  - >250 M mètres cubes: 1000\$ / Mmc



# L'EXPLORATION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

## LES RÈGLES SUR LES TERRES DOMINIALES DU CANADA

### LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

# LES RÈGLES SUR LES TERRES DOMANIALES DU CANADA

## LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

### Les règles d'attribution des titres sur les terres domaniales du Canada

- 🗄 Appel d'offres par publication d'un avis, 125 jours avant la date de sa clôture

# LES RÈGLES SUR LES TERRES DOMINIALES DU CANADA

## LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

### Le permis de prospection

- ▢ Valide pour une période de 9 ans
- ▢ Non renouvelable
- ▢ Peut donner droit à:
  - ▢ Une attestation de découverte importante
  - ▢ Une attestation de découverte exploitable
  - ▢ Une licence de production

# LES RÈGLES SUR LES TERRES DOMINIALES DU CANADA

## LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

### La licence de production

- 🛢 Valide pour une période de 25 ans
- 🛢 Peut être prolongée tant qu'il y a production

# LES RÈGLES SUR LES TERRES DOMANIALES DU CANADA

## LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

### Les règles d'attribution au large des côtes de Terre-Neuve

- La Loi de mise en œuvre de l'accord atlantique  
Canada–Terre-Neuve administré par L'Office Canada–  
Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers



## LOIS DE MISE EN ŒUVRE

**ACCORDS CANADA–TERRE-NEUVE**

**ACCORDS CANADA–NOUVELLE-ÉCOSSE**

### Les règles d'attribution

- **Demande de propositions**
  - Annuelle pour Terre-Neuve
  - Bi-annuelle pour la Nouvelle-Écosse
- **Approbation des ministres**
- **Appel d'offres**
  - Bonus en \$\$\$, ou
  - Dépenses en travaux
- **Dépôts de proposition de 10 000,00 \$**
- **Preuve d'assurance de 250,00 \$ / section**
- **Dépôt de garantie de 25% du montant des dépenses projetées**

## LOIS DE MISE EN ŒUVRE

ACCORDS CANADA–TERRE-NEUVE

ACCORDS CANADA–NOUVELLE-ÉCOSSE

### La licence d'exploration

- Droits exclusifs de forage et de développement
- Période de validité maximale de 9 ans
  - Période I de 5 ans
  - Période II de 4 ans
- Période I: obligation de forer un puits
- Période II: rente au montant de 2,50\$/ha augmentant de 2,50\$ ou 5,00\$/ha par année

## LOIS DE MISE EN ŒUVRE

ACCORDS CANADA–TERRE-NEUVE

ACCORDS CANADA–NOUVELLE-ÉCOSSE

### Découverte

- Déclaration de découverte significative
- Licence de découverte significative
- Déclaration de découverte commerciale
- Licence de production
  - Période de validité de 25 ans
  - Renouvelable